



## À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

### Les bois de Sours

Les **boisements** et bosquets présents en plaine de Beauce ont un rôle écologique primordial car ils représentent des lieux de reproduction, d'alimentation et de refuges pour un grand nombre d'animaux : chouette hulotte, pic épeiche, loriot, écureuil, renard, orvet... Même les arbres morts rencontrés ça et là ont leur importance pour la faune : ils sont un formidable garde-manger pour les insectes et constituent un habitat privilégié pour les chauves-souris. De plus, les bois de Sours (bois aux Mouches, bois Albert, bois d'Arrêt et bois des Quatre Vents), de par leur proximité, forment un couloir de déplacement pour toute cette faune ; il s'agit d'un corridor écologique.

En bordure de la N 154, le lycée d'enseignement général et technologique agricole de **la Saussaye** ainsi que le centre de formation professionnelle et de promotion agricole sont construits sur le site d'un très beau château aujourd'hui disparu.

Au hameau de Brétigny, la Société Archéologique d'Eure-et-Loir a fait ériger un petit monument en pierre (à l'intersection de la D 939 et de la D 136) pour rappeler que le vendredi 8 mai 1360, à la suite d'un terrible orage, fut signé sur le territoire de ce hameau **le traité de Brétigny** entre le roi d'Angleterre Édouard III et le roi Jean le Bon. En effet, pendant la guerre de Cent Ans, à la suite d'une « Chevauchée » (raid anglais destiné à ravager et à piller les contrées traversées) le souverain anglais obtient une grande partie du sud-ouest du territoire français. Les conditions générales de ce traité étaient désastreuses pour le Royaume de France. Des souterrains de cette époque existent encore.

Malgré leur apparente homogénéité, les **zones cultivées** peuvent présenter un intérêt biologique non négligeable. Ces cultures, bien qu'en majorité constituées d'une seule variété de plantes cultivées, peuvent être accompagnées de flore spontanée : coquelicots, bleuets, cirse des champs. Ces plantes présentent un attrait pour de nombreux animaux : papillons et abeilles butinent leurs fleurs, certains oiseaux, comme les caillies des blés et les bruants proyer, se nourrissent de leurs graines. De plus, de nombreux animaux trouvent sur ces terres cultivées des zones de reproduction comme les perdrix grises, les buzzards Saint-Martin ou cendré, ou encore les lièvres.

Balisage	GR® itinéraires de Grande Randonnée	GRP® itinéraires de Grande Randonnée de Pays	PR itinéraires de promenade et de randonnée
Continuité de direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Circuit agréé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et balisé en jaune.



## ACCÈS

Paris / Sours : **A 11 - RN 10** direction Chartres,  
**D 939** vers Sours (10 km au sud-est de Chartres)  
**Ligne SNCF** Paris-Montparnasse / Le Mans, gare à Chartres (10 km)



## HÉBERGEMENT/RESTAURATION



Meublés de tourisme et chambres d'hôtes à Sours,  
Berchères-les-Pierres et Nogent-le-Phaye  
Camping et hôtels à Chartres  
Restaurants à Sours et Nogent-le-Phaye  
Ravitaillement à Sours



## CHARTRE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses débris
- Eviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

## INFORMATIONS

Comité Départemental du Tourisme

02 37 84 01 00

[www.tourisme28.com](http://www.tourisme28.com)

[infos@tourisme28.com](mailto:infos@tourisme28.com)

Office de tourisme

Place de la Cathédrale

28000 CHARTRES

02 37 18 26 26

[info@otchartres.fr](mailto:info@otchartres.fr)

[www.chartres-tourisme.com](http://www.chartres-tourisme.com)

SOURS  
Beauce



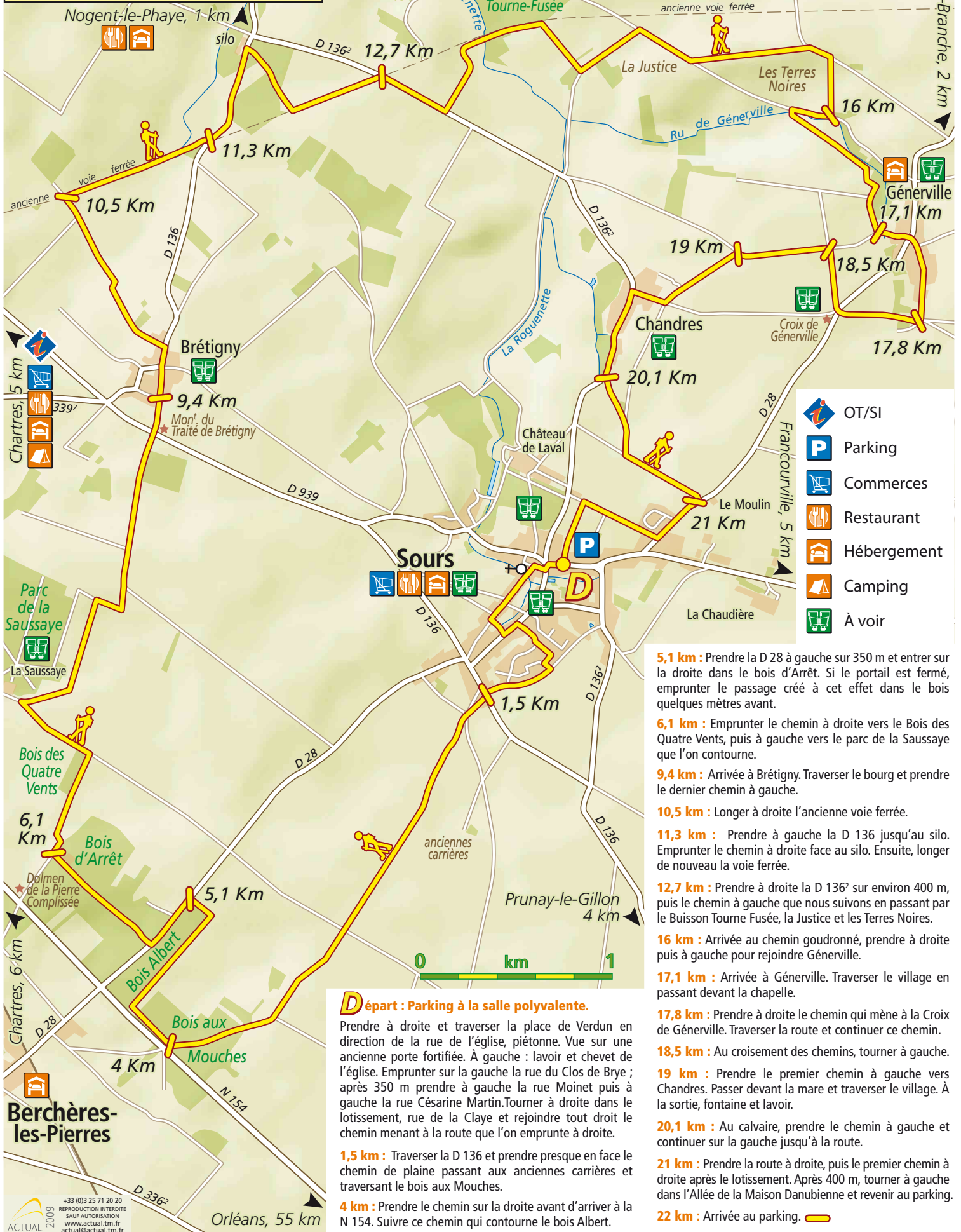
Eure & Loir  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

## Les bois de Sours



à 1h de Paris  
(22 km - 5h45)

Sours  
**Les bois de Sours**  
 22 km – 5h45



- 5,1 km :** Prendre la D 28 à gauche sur 350 m et entrer sur la droite dans le bois d'Arrêt. Si le portail est fermé, emprunter le passage créé à cet effet dans le bois quelques mètres avant.
- 6,1 km :** Emprunter le chemin à droite vers le Bois des Quatre Vents, puis à gauche vers le parc de la Saussaye que l'on contourne.
- 9,4 km :** Arrivée à Brétigny. Traverser le bourg et prendre le dernier chemin à gauche.
- 10,5 km :** Longer à droite l'ancienne voie ferrée.
- 11,3 km :** Prendre à gauche la D 136 jusqu'au silo. Emprunter le chemin à droite face au silo. Ensuite, longer de nouveau la voie ferrée.
- 12,7 km :** Prendre à droite la D 136<sup>2</sup> sur environ 400 m, puis le chemin à gauche que nous suivons en passant par le Buisson Tourne Fusée, la Justice et les Terres Noires.
- 16 km :** Arrivée au chemin goudronné, prendre à droite puis à gauche pour rejoindre Gênerville.
- 17,1 km :** Arrivée à Gênerville. Traverser le village en passant devant la chapelle.
- 17,8 km :** Prendre à droite le chemin qui mène à la Croix de Gênerville. Traverser la route et continuer ce chemin.
- 18,5 km :** Au croisement des chemins, tourner à gauche.
- 19 km :** Prendre le premier chemin à gauche vers Chandres. Passer devant la mare et traverser le village. À la sortie, fontaine et lavoir.
- 20,1 km :** Au calvaire, prendre le chemin à gauche et continuer sur la gauche jusqu'à la route.
- 21 km :** Prendre la route à droite, puis le premier chemin à droite après le lotissement. Après 400 m, tourner à gauche dans l'Allée de la Maison Danubienne et revenir au parking.
- 22 km :** Arrivée au parking.

**D**épart : Parking à la salle polyvalente.  
 Prendre à droite et traverser la place de Verdun en direction de la rue de l'église, piétonne. Vue sur une ancienne porte fortifiée. À gauche : lavoir et chevet de l'église. Emprunter sur la gauche la rue du Clos de Brye ; après 350 m prendre à gauche la rue Moinet puis à gauche la rue Césarine Martin. Tourner à droite dans le lotissement, rue de la Claye et rejoindre tout droit le chemin menant à la route que l'on emprunte à droite.  
**1,5 km :** Traverser la D 136 et prendre presque en face le chemin de plaine passant aux anciennes carrières et traversant le bois aux Mouches.  
**4 km :** Prendre le chemin sur la droite avant d'arriver à la N 154. Suivre ce chemin qui contourne le bois Albert.